

# Sport, jeux, loisirs, spectacles, consommation...

**La casse** L'élevage de chevaux destinés à la boucherie n'est pas rentable, car un cheval coûte au minimum 300€ par mois et rapporte 700€ pour la viande. Aussi, la viande issue de cette filière provient majoritairement de chevaux ayant été utilisés par les humains pour leurs jeux et leur plaisir, puis « mis à la casse » dans les abattoirs, après l'enfer du transport : chevaux adultes de réforme (courses et centres équestres), chevaux élevés pour les courses mais pas assez performants pour être sélectionnés, et jeunes chevaux de trait.

• Si vous montez à cheval dans un centre équestre, assurez-vous que les vieux chevaux et poneys ne sont pas envoyés à l'abattoir et qu'ils bénéficient d'une retraite paisible.

• Faites savoir autour de vous que les courses hippiques alimentent les abattoirs.

**Les grandes surfaces** Après un regain constaté en 2001 lors de la crise sanitaire de l'ESB, la consommation de viande de cheval décline. Ignorant l'évolution des mentalités, le progrès de la morale et le problème sanitaire (trichinose, corticoïdes, dopage), Bruxelles a trouvé une parade. La commercialisation de viande chevaline hachée « sous vide ou sous atmosphère contrôlée » est autorisée en grandes surfaces depuis 2006.

• Demandez à votre supermarché de ne plus proposer de viande de cheval.

**Le lait de jument** Sa production se fait au prix de grandes souffrances pour les poulains trop tôt séparés de leurs mères, et des juments, soumises à une reproduction intensive. Le sort des poulains mâles est entouré d'opacité.

• Demandez à votre magasin biologique de ne pas proposer de lait de jument.

**Les cirques** Ils n'exploitent pas seulement les animaux sauvages, mais aussi les animaux domestiques, dont les chevaux, transportés pendant des jours, parqués dans des enclos étroits, parfois à même le bitume. Les fortes stéréotypies (mouvements répétitifs de la tête ou du corps), dont on peut être témoin en visitant la ménagerie, révèlent une grande détresse. Le dressage des chevaux est tout aussi cruel.



Ces chevaux, attachés de manière très douloureuse, sont forcés de courir dans la poussière, sur une piste de bitume étroite et sale. Ensuite, ils retrouveront la solitude de leur camion.

**La corrida** Lors des spectacles tauromachiques, les chevaux terrorisés ont les yeux bandés et sont souvent drogués. Tous sont envoyés jeunes à l'abattoir tant les mauvais traitements répétés qu'ils subissent sont destructeurs.

• Refusez les spectacles qui exhibent des chevaux.



Faites campagne avec One Voice pour mettre à jour les coulisses de l'exploitation des chevaux.



## BON DE SOUTIEN À renvoyer à One Voice : 12, Gustave Eiffel - 44810 HÉRIC

Je soutiens le combat de One Voice en faveur des chevaux et je fais un don de :  
 15€     30€     50€     75€     autre montant ..... €

M.     Mme     Mlle

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] E-mail (facultatif) ..... @ .....

Oui, j'accepte de recevoir des informations de One Voice à l'adresse e-mail ci-dessus. Je suis informé(e) que je reste libre de demander à tout moment la cessation de ces envois.  
 Oui, je m'abonne aux 4 prochains numéros de Noé, le magazine de One Voice : 12 €

**JE RÈGLE PAR** chèque bancaire ou postal à l'ordre de One Voice.

LA CONDITION DES CHEVAUX





## Statut du cheval

Juridiquement, le statut des chevaux est celui « d'animaux de rente », dits aussi « utilitaires », autorisés pour la production de denrées alimentaires. Cependant, une nouvelle mentalité apparaît dans la société occidentale. À présent, les cavaliers privilégient le contact avec le cheval à la pratique de l'équitation et nombre de personnes adoptent des chevaux, au même titre que des chiens ou des chats.

Porteur de ce nouveau principe de « non-utilisation », le statut culturel du cheval évolue vers celui d'animal de compagnie. One Voice soutient ce progrès avec une pétition demandant le statut d'animal de compagnie et par conséquent l'abolition de l'hippophagie.



### Principes de base

Avec le statut d'animaux de compagnie, une réglementation plus stricte pour l'achat et la garde d'un cheval par un particulier et des contrôles sévères dans les élevages d'équidés seront indispensables. Un cheval doit bénéficier d'un pré, d'un abri, d'eau et de nourriture disponibles en quantité suffisante, d'un compagnon (cheval, âne, vache). Les chevaux sont des animaux sociaux et souffrent de la solitude.

### Réponses de One Voice

One Voice combat pour l'obtention du statut d'animaux de compagnie en faveur des chevaux.

L'association mène des enquêtes, porte des affaires en justice et informe le public afin qu'il soutienne ses propositions.

Les « animaux de rente » sont destinés à la production de denrées alimentaires et autorisés pour la production de viande. Les « animaux de compagnie » ne sont pas autorisés pour la production de denrées alimentaires (chiens, chats, etc.).

# la condition des Chevaux

sur

Sports, jeux, loisirs, spectacles, consommation... De l'argent, des plaisirs et l'exaltation du sentiment de supériorité pour les humains, mais de multiples formes de maltraitance pour les chevaux.



Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé sur du papier recyclé.



#### Renseignements, tracts et pétitions :

12, rue Gustave Eiffel - 44810 Héric  
Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18  
[www.one-voice.fr](http://www.one-voice.fr) • e-mail : [info@one-voice.fr](mailto:info@one-voice.fr)

Siège social : BP 41 - 67065 Strasbourg

**NON SUBVENTIONNÉE**  
Liberté de parole  
garantie !

